

Département de l'Yonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE

DOCUMENT APPROUVE

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Commune de VILLENEUVE
L'ARCHEVEQUE

4.2.21.1 Document graphique

Nord de la commune au 1/5 000ème

Plan n°4.2.21.1

Arrêté par délibération du Conseil
Communaux : le 20/08/2019
Approuvé par délibération du Conseil
Communaux : le 26/05/2021

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, Passage Jules DIDER - 70000
ESSEUIL
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
initiative@orange.fr
Agence de Besançon
Tél : 03.83.63.53.20 - initiative@orange.fr

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Modifications simplifiées n°1 et n°2 approuvées le

0 50 100 150 200 250 m

* Origine cadastre (C) - DGFIP - Droits de l'Etat réservés - 2012
Plan cadastre actualisé en Octobre 2019

- Légende de la commune concernée :**
- Limite de la commune concernée
 - Limite de zones et de secteur
 - Zone urbaine ou à urbaniser, voir plans au 2000
- ZONES AGRICOLES**
- A** Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels
- Acor** Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)

- ZONES NATURELLES ET FORESTIERES**
- N** Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels
- Nf** Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels
- Ncor** Secteur de la zone N en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)
- Emplacements réservés et numéro d'opération
 - Liaisons douces à conserver ou à valoriser
 - Bâtiment agricole existant
 - Bâtiment pouvant changer de destination
 - Espaces boisés classés

- Captages et périmètres (ARS) :**
- Périmètre de protection immédiat
 - Périmètre de protection rapproché

- Aqueducs et périmètres :**
- Aqueduc
 - Périmètre de protection rapproché
 - Périmètre de protection éloigné

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19 et L.151-23 :

- Eléments ponctuels ou linéaires du bâti ou du paysage (données commune et IAD) : Arbres remarquables / Alignements d'arbres / Promenades arborées
- Puits / Lavoir / Fontaine
- Eglise / Croix/ Monument/ Habitats troglodytiques / sculpture
- Cours d'eau, fossé, mare, étang
- Vergers de production (V1)
- Bois, haies, bosquets
- Vergers au sein du village (V2)
- Milieux humides (données DREAL)

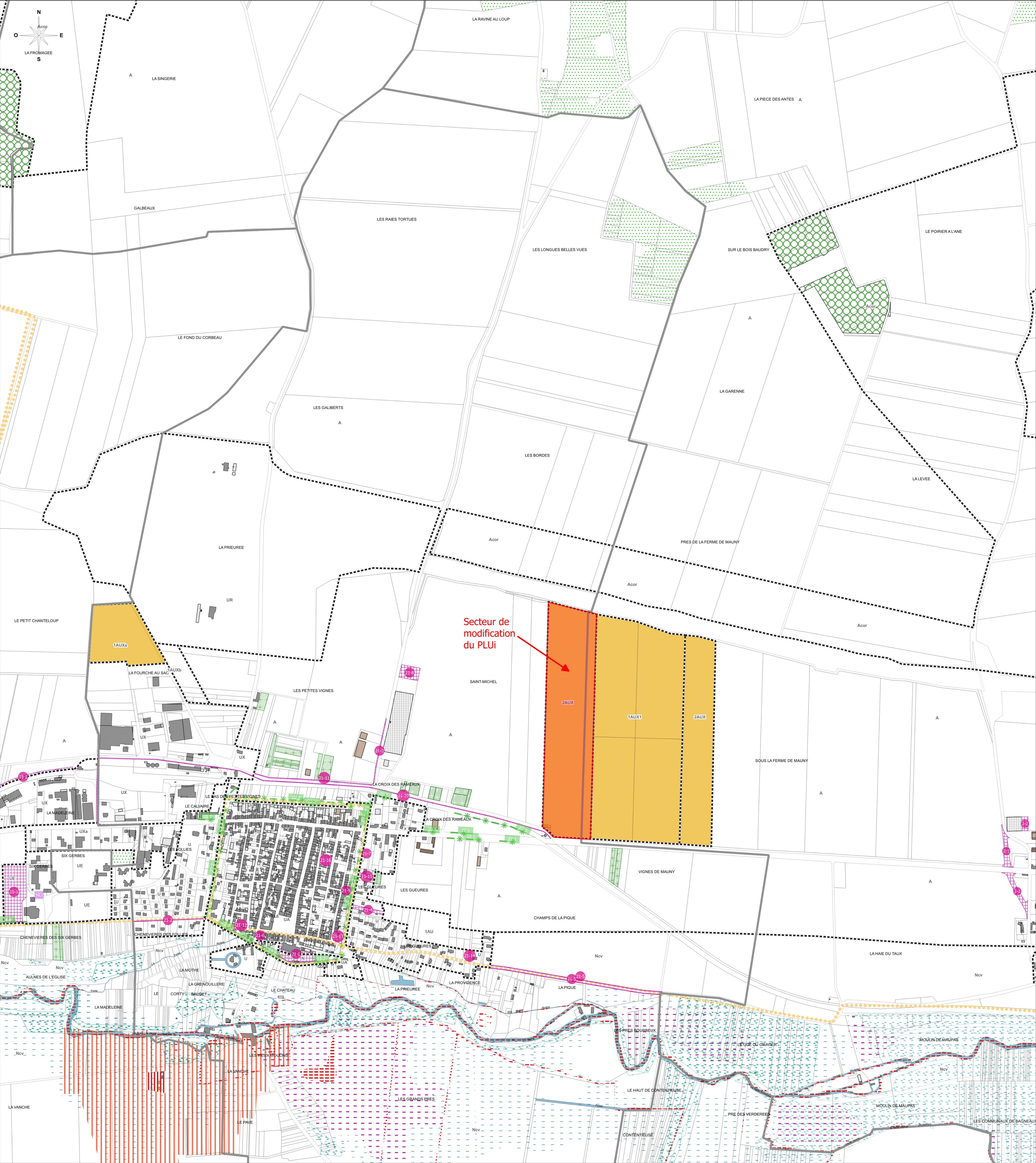
Risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

- Axe de ruissellement

Zone inondable (Etude IPSEAU)

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

Commune	Identifiant	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie (en m²)
Molnons	15-1	Extension école	Commune de Molnons	13372
Molnons	15-2	Création de Voie	Commune de Molnons	3495
Bagneaux	2-1	Aménagement du carrefour avec la RD79	Commune de Bagneaux	4135
Bagneaux	2-2	Agrandissement cimetiére	Commune de Bagneaux	960
Villeneuve l'Archevêque	21-1	Jardin public autour de l'église	Commune de Villeneuve l'Archevêque	3635
Villeneuve l'Archevêque	21-10	Aménagement de la CR n°2	Commune de Villeneuve l'Archevêque	3432
Villeneuve l'Archevêque	21-11	Aménagement et prolongation du chemin d'exploitation	Commune de Villeneuve l'Archevêque	886
Villeneuve l'Archevêque	21-12	Création d'une aire de stationnement public	Commune de Villeneuve l'Archevêque	238
Villeneuve l'Archevêque	21-13	Création d'une aire de stationnement public	Commune de Villeneuve l'Archevêque	631
Villeneuve l'Archevêque	21-14	Elargissement de l'emprise du chemin d'exploitation	Commune de Villeneuve l'Archevêque	222
Villeneuve l'Archevêque	21-15	Accès agricole	Commune de Villeneuve l'Archevêque	787
Villeneuve l'Archevêque	21-16	Création d'un parking	Commune de Villeneuve l'Archevêque	1161
Villeneuve l'Archevêque	21-2	Aménagement voirie	Commune de Villeneuve l'Archevêque	501
Villeneuve l'Archevêque	21-3	Emplacement de fossés	Commune de Villeneuve l'Archevêque	482
Villeneuve l'Archevêque	21-4	Création d'un accès de la rue à la zone 1AU	Commune de Villeneuve l'Archevêque	1142
Villeneuve l'Archevêque	21-5	Aménagement voirie	Commune de Villeneuve l'Archevêque	2296
Villeneuve l'Archevêque	21-6	Aménagement des carbur	Commune de Villeneuve l'Archevêque	463
Villeneuve l'Archevêque	21-7	Aménagement d'une plateforme de promenade d'âmes dantes	Commune de Villeneuve l'Archevêque	177
Villeneuve l'Archevêque	21-8	Extension du cimetière	Commune de Villeneuve l'Archevêque	2668
Villeneuve l'Archevêque	21-9	Création d'un accès à la rue Emile Zola	Commune de Villeneuve l'Archevêque	155



- Limite de la commune concernée
- Limite de zones et de secteur

ZONES A URBANISER

1AUX Zone à urbaniser dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement. Vocation principale d'activités économiques

1AUX1 Secteur de la zone 1AUX soumis à des condirtions d'occupation des sols

2AUX Zone à urbaniser après modification du PLUi

ZONES AGRICOLES

A Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels

Acor Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

Ncv Secteur de la zone N soumis à une orientation d'aménagement et de programmation thématique (valée de la Vanne)

- Emplacements réservés et numéro d'opération
- Liaisons douces à conserver ou à valoriser
- Bâtiment agricole existant
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Espaces boisés classés

Captages et périmètres (ARS) :

- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché

Aqueducs et périmètres :

- Aqueduc
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

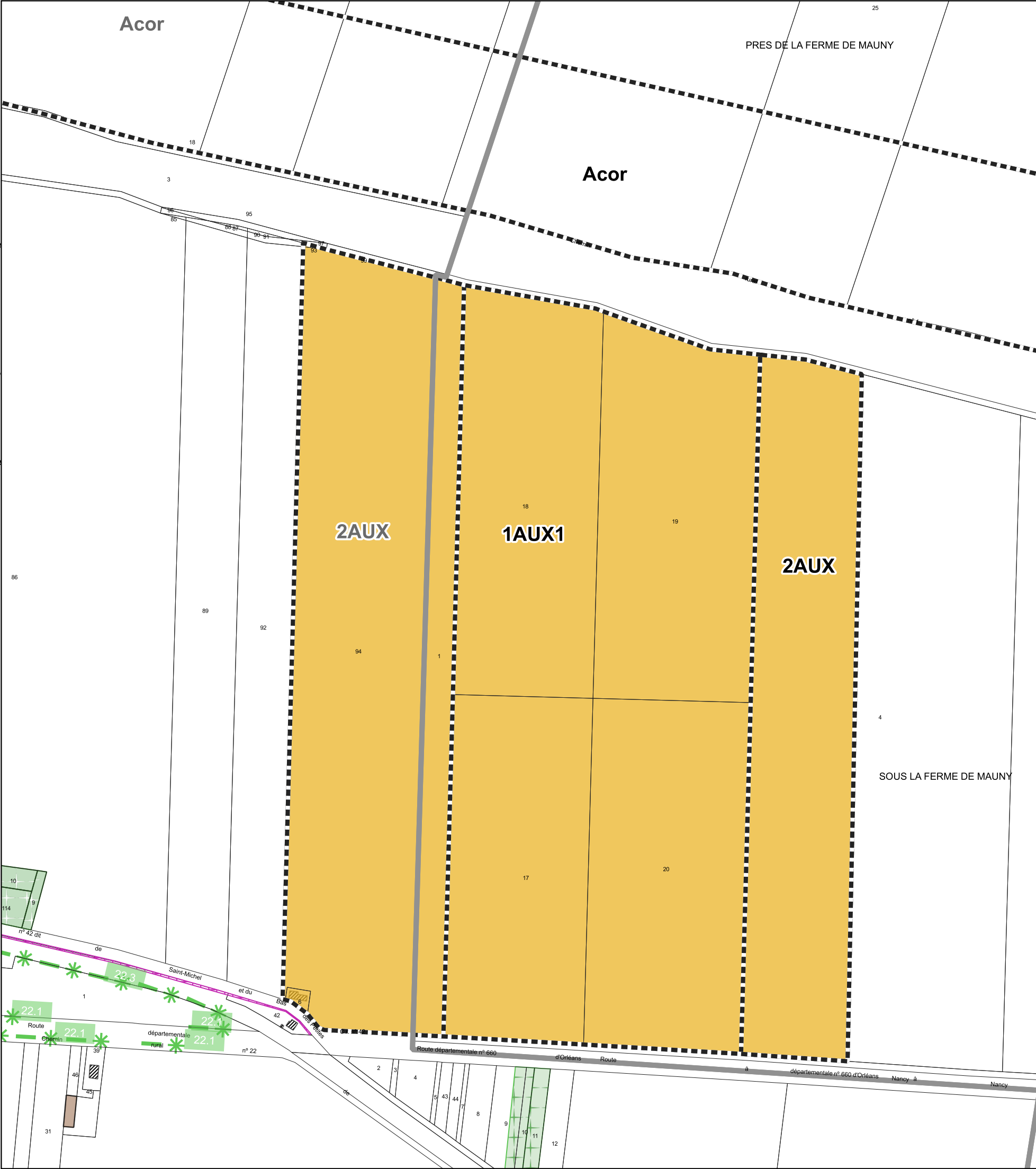
Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19 et L.151-23 :

- Eléments ponctuels ou linéaires du bâti ou du paysage (données commune et IAD) :
Arbres remarquables / Alignements d'arbres / Promenades arborées
- Puits / Lavoir / Fontaine
- Eglise / Croix/ Monument/ Habitats troglodytiques / sculpture
- Cours d'eau, fossé, mare, étang
- Vergers de production (V1)
- Bois, haies, bosquets
- Vergers au sein du village (V2)
- Milieux humides (données DREAL)

Risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

- > - Axe de ruissellement
- Zone inondable (Etude IPSEAU)
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

Commune	Identifiant	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie (en m²)
Bagneaux	2-1	Aménagement du carrefour avec la RD79	Commune de Bagneaux	4135
Bagneaux	2-2	Agrandissement cimetière	Commune de Bagneaux	960
Bagneaux	2-3	Aménagement bassin hydrolique	Commune de Bagneaux	554
Villeneuve l'Archevêque	21-10	Aménagement de la CR n°42	Commune de Villeneuve l'Archevêque	3432
Villeneuve l'Archevêque	21-14	Elargissement de l'emprise du chemin d'exploitation	Commune de Villeneuve l'Archevêque	222
Villeneuve l'Archevêque	21-3	Emplacement de fossés	Commune de Villeneuve l'Archevêque	482
Villeneuve l'Archevêque	21-5	Aménagementde voirie	Commune de Villeneuve l'Archevêque	2296
Villeneuve l'Archevêque	21-8	Extension du cimetière	Commune de Villeneuve l'Archevêque	2668



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE

PLUI MODIFIE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE

PLUI MODIFIE

ZONES A URBANISER

1AUX1 Secteur de la zone 1AUX soumis à des conditions d'occupation des sols

2AUX Zone à urbaniser après modification du PLUi

A Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels

Acor Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)

Ncv Secteur de la zone N soumis à une orientation d'aménagement et de programmation thématique (vallée de la Vanne)

● ● Liaisons douces à conserver ou à valoriser

 Bâtiment agricole existant

2 Bâtiment pouvant changer de destination

Espaces boisés classés

Captages et périmètres (ARS) :

■ ■ Périmètre de protection immédiat

Périimètre de protection rapproché

Aqueducs et périmètres :

— Aqueduc

— Périimètre de protection rapproché

--- Périimètre de protection éloigné

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19 et L.151-23 :

✱ Eléments ponctuels ou linéaires du bâti ou du paysage (données commune et IAD) :
Arbres remarquables / Alignements d'arbres / Promenades arborées

- Puits / Lavoir / Fontaine

- Eglise / Croix/ Monument/ Habitats troglodytiques / sculpture

■ Cours d'eau, fossé, mare, étang

 Vergers de production (V1)

Bois, haies, bosquets

Risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

— > — Axe de ruissellement

Zone inondable (Etude IPSEAU)

Aléa faible

Aléa moyen

 Aléa forte

Commune	Identifiant	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie (en m²)
Bagneaux	2-1	Aménagement du carrefour avec la RD79	Commune de Bagneaux	4135
Bagneaux	2-2	Agrandissement cimetière	Commune de Bagneaux	960
Bagneaux	2-3	Aménagement bassin hydrolique	Commune de Bagneaux	554
Villeneuve l'Archevêque	21-10	Aménagement de la CR n42	Commune de Villeneuve l'Archevêque	3432
Villeneuve l'Archevêque	21-14	Elargissement de l'emprise du chemin d'exploitation	Commune de Villeneuve l'Archevêque	222
Villeneuve l'Archevêque	21-3	Emplacement de fossés	Commune de Villeneuve l'Archevêque	482
Villeneuve l'Archevêque	21-5	Aménagement de voirie	Commune de Villeneuve l'Archevêque	2296
Villeneuve l'Archevêque	21-8	Extension du cimetière	Commune de Villeneuve l'Archevêque	2668

